

Le bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés au locataire qui accepte les conditions suivantes :

2 | **Objet** *du contrat*

A. CONSISTANCE DU LOGEMENT - désignation des locaux et équipements accessoires de l'immeuble à usage privatif du locataire

ADRESSE DU LOGEMENT :

TYPE D'HABITAT : ☐ Collectif ☐ Individuel ☐ Mono propriété ☐ Copropriété

PÉRIODE DE CONSTRUCTION : ☐ Avant 1946 ☐ De 1946 à 1970 ☐ De 1971 à 1990 ☐ Après 1990

DÉSIGNATION SUCCINCTE :

Nb de pièces : Type de location : Étage : Lot(s) n° :

☐ **Surface habitable :** m² environ

☐ **Surface au sol :** m² environ

Le cas échéant, autres parties du logement :

☐ Grenier ☐ Comble aménagé ☐ Terrasse m² ☐ Balcon m² ☐ Loggia ☐ Jardin privatif m²

☐ Autre

